Nouvelles perspectives et nouveaux défis pour un tourisme européen durable

2004/2229(INI) - 18/04/2005

Suite à un bref échange de vues sur la communication de la Commission sur la durabilité du tourisme européen, le Conseil a adopté une série de conclusions fondées sur les constats suivants :

- l'Union est l'une des régions touristiques les plus riches et les plus variées du monde, offrant une très grande diversité de paysages et de cultures, des infrastructures de qualité et un secteur du tourisme hautement professionnel, proposant d'importants débouchés commerciaux pour une croissance et un emploi durables ;

- la valeur touristique des nouveaux États membres devrait être renforcée vu le potentiel de recettes annuelles (46 milliards EUR) et d'emplois (3 millions d'emplois) que cela pourrait représenter ;

- le développement économique de la Chine, de l'Inde, de la Russie et du Brésil va donner lieu à une augmentation substantielle de la demande touristique européenne à laquelle il conviendra de répondre.

En conséquence, le Conseil invite les États membres à:

- participer à la mise en œuvre d'une approche fondée sur la coopération entre les acteurs du secteur touristique, en vue de contribuer à l'action du Groupe "Durabilité du tourisme" de l'Union
- encourager les organismes existants spécialisés dans les questions relatives au tourisme durable à se constituer en réseau au niveau européen pour faciliter l'échange d'informations entre destinations touristiques.

Il invite l'industrie européenne du tourisme et les autres acteurs de ce secteur à:

- participer activement aux efforts consentis par l'Union et les États membres pour favoriser un tourisme européen durable ;
- contribuer à la création de produits et de services fondés sur des modes de production et de consommation durables, à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et à contribuer au dialogue et à la coopération entre les acteurs publics et privés;

§ intégrer les notions de durabilité, d'éco-efficacité et d'échange des bonnes pratiques dans les stratégies et les activités commerciales, en vue de renforcer l'efficacité et la compétitivité sur le marché mondial.

Pour leur part, la Commission, les États membres et les autres acteurs du secteur touristique sont invités à :

- s'efforcer d'élaborer et de mettre en œuvre des approches et des instruments permettant de concevoir et de promouvoir des modes de production et de consommation durables, en vue d'améliorer la compétitivité et la qualité du secteur européen du tourisme ainsi que le potentiel qu'il représente en en matière d'emploi;

- coopérer pour renforcer la durabilité des destinations touristiques, notamment par la protection des espaces naturels, de la biodiversité et du patrimoine culturel, qui constituent des ressources de premier ordre et des atouts importants pour le tourisme européen;
- optimiser le recours aux technologies de l'information et de la communication, de même qu'aux technologies environnementales, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures à prendre.

Enfin, la Commission est invitée à:

- intégrer les considérations relatives à la durabilité dans les politiques et les initiatives communautaires qui ont une influence sur le tourisme européen, notamment grâce à son outil d'évaluation d'impact;
- faciliter la création d'un système de mise en réseau des organismes et des acteurs opérant aux niveaux régional, national, transnational et international, à des fins de coopération et d'échange d'informations sur les initiatives touristiques durables;
- informer les États membres sur les activités du Groupe "Durabilité du tourisme" pendant le premier semestre de 2006 et présenter au Conseil, avant la fin de 2007, une communication sur un "Agenda 21 européen pour le tourisme", ainsi que des recommandations relatives à des mesures concrètes devant être mises en œuvre par les différents acteurs publics et privés.